

Le logement ouvrier à Saint-Quentin

Références du dossier

Numéro de dossier : IA02002970

Date de l'enquête initiale : 2004

Date(s) de rédaction : 2009

Cadre de l'étude : patrimoine industriel la communauté d'agglomération de Saint-Quentin

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor, Frédéric Pillet

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin

Désignation

Dénomination : cité

Aires d'études : Saint-Quentinois

Historique

Période(s) principale(s) : 19e siècle 20e siècle

Description

Décompte des œuvres : repérées 16 ; étudiées 16

Annexe 1

Projet d'établissement de cités ouvrières à Saint-Quentin - 17 février 1862

Lettre du maire de Saint-Quentin au maire d'Amiens.

« N°35 Mr le Maire de la Ville (Amiens)

Je vous prie de vouloir bien me donner, si cela vous est possible, quelques renseignements sur une question qui nous occupe en ce moment, je veux parler des cités ouvrières ou logements pour les ouvriers.

Il m'a été dit dernièrement qu'on avait essayé d'en établir à Amiens, et que cet essai n'avait pas ou avait peu réussi. Veuillez, Monsieur et cher collègue avoir la bonté de me faire connaître ce qu'il en est.

L'essai a-t-il eu lieu réellement et sérieusement ?

Était-ce une entreprise particulière, comme par exemple celle d'industriels qui voulaient réunir leurs ouvriers auprès de leurs établissements ?

Ou bien, était-ce une fondation d'une société de personnes désintéressées ? La commune et l'état y entraient-ils pour quelque chose ? Cette cité ou ces cités étaient elles séparées et éloignées de la ville, ou en faisaient elles partie ?

Chaque maison devait-elle comprendre une seule ou plusieurs familles ?

Les ouvriers de toutes les industries y étaient-ils indistinctement admis ?

Donnait-on au locataire des facilités pour qu'il put devenir propriétaire de sa maison ?

Les prix de location et d'acquisition étaient-ils relativement faibles ?

S'il en était ainsi quels motifs, selon vous, auraient éloigné la classe ouvrière de logements ainsi commodes et avantageux ?

Veuillez, je vous prie, ajouter à ces renseignements toutes vos appréciations personnelles. Je vous serai très reconnaissant.

Agréer »etc.

Extrait de : AC Saint-Quentin - 2 D 28 - Registres de copies de lettres.

Annexe 2

Cités ouvrières (extrait du registre des procès-verbaux de la séance publique du 10 avril 1861)

Extrait de : *Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin*, troisième série tome III, 37e année, travaux de 1860-1861. Saint-Quentin : imp. Jules Moureau, 1862. pp.57-111.

p.57 - « *Séance du 10 avril 1861 - M. Bénard propose à la société la nomination d'une commission chargée d'étudier les moyens d'établir à Saint-Quentin des cités ouvrières, dans le but de moraliser l'ouvrier en le rendant facilement propriétaire de sa maison. La pratique de la vie de famille étant l'un des stimulants les plus énergiques de l'esprit d'ordre, de prévoyance et d'économie, l'institution des cités ouvrières serait un grand bienfait pour une classe aussi intéressante qu'utile à la prospérité du pays* » .

p. 58-63 - Discours de M. Héré, président de la Société Académique.

« *La question des Cités Ouvrières, ou plutôt des logements pour les ouvriers, occupe, avec raison, depuis un certain nombre d'années, l'attention des personnes qui ne sont pas indifférentes au bien-être d'une partie considérable de la population et à la prospérité de leur pays.* » etc.

« *La question qui nous occupe n'est donc pas seulement une question philanthropique, c'est aussi une question sociale. La création de Cités Ouvrières, quoique moderne, n'est cependant pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire. M. André Koechlin en avait fondé une à Mulhouse avant 1835. En 1844, il s'en établit à Londres sous le patronage de la reine. A Bruxelles et à Berlin en 1849. Paris aussi a voulu avoir ses Cités Ouvrières. Mais tous ces établissements ne prospérèrent pas également, par des motifs qu'il est inutile d'exposer ici, mais le principal défaut de la plupart de ces établissements était de caserner les ouvriers* » etc.

« *Heureusement, aujourd'hui, on est arrivé à une solution complète et satisfaisante du problème, et c'est à Mulhouse, qui avait été chez nous le berceau des Cités Ouvrières, qui a l'honneur d'être arrivé à ce résultat* ». etc.

« *Nulle doute que Saint-Quentin, qui a tant d'analogie avec Mulhouse, ne possède dans son sein, comme cette dernière ville, un nombre suffisant d'industriels assez intelligents de leurs intérêts et de l'intérêt public, pour prendre à coeur la formation d'un établissement qui doit tourner surtout à l'avantage de l'industrie* ».

pp. 63-111 - Rapport de M. Bénard.

L'essentiel du rapport de Bénard s'appuie sur la description de Mulhouse.

« *Pour qu'une cité ouvrière se fonde à Saint-Quentin, la première condition à remplir serait qu'un certain nombre de personnes, pénétrées de la grandeur des services qu'une telle oeuvre rendrait infailliblement à notre population laborieuse et à notre industrie, souscrivissent des actions en nombre suffisant pour former un premier capital ; ce capital une fois assuré, il faudrait demander à l'Etat une subvention assez large pour faire face aux travaux d'intérêt commun, tels que l'établissement des rues, la construction des trottoirs, égouts, lavoirs et bains, l'installation de l'éclairage au gaz, la plantation des arbres, etc. La cité de Mulhouse est établie, comme on l'a vu, sur une vaste échelle : on peut se demander s'il y aurait inconvénient à substituer plusieurs cités de moindre importance à une seule ; elles seraient distribuées dans divers quartiers ; de grands terrains d'un seul tenant sont plus difficiles à trouver que des terrains moins étendus. D'un autre côté, il n'est pas mal que les ouvriers soient, autant que possible, mêlés aux autres habitants, et que les bienfaits de cette oeuvre soient partagés entre les principaux quartiers du périmètre de la ville* ». etc.

Mais se pose le problème pour les cités morcelées des établissements d'intérêt général.

pp.77-109 - Projet de constitution de société.

Constitution d'une société dont le fonds social est divisé en 200 actions de 1000 francs.

« *Les actionnaires n'ayant en vue que le bien-être des ouvriers, et d'autre but que de les loger d'une manière plus saine et plus convenable, ainsi que de leur faciliter l'acquisition à bon marché des maisons et dépendances que la société fera construire, chaque action ne donne droit :*

1° *Qu'à un intérêt sur le pied de cinq pour cent en moyenne, par an, du capital nominal, à compter des époques de versement ;*

2° *Et au remboursement de ce même capital.* » etc.

« *Il est stipulé d'une manière irrévocable et sans que l'assemblée générale puisse décider une modification de cette clause, que la société fera établir ces logements d'ouvriers sur au moins deux emplacements, qui seront choisis aux deux côtés opposés de la ville, et que les constructions seront élevées des deux côtés simultanément ; de manière à favoriser aussi également que possible les ouvriers qui appartiennent aux établissements industriels répandus dans les divers quartiers de la ville. La préférence sera accordée, pour les locations, aux ouvriers qui seront présentés et cautionnés par des actionnaires, en proportion néanmoins du nombre d'actions appartenant à ces derniers* ».

pp.98-109 - Discours de M. Héré

« *Trois systèmes se présentent pour l'établissement des Cités ouvrières :*

Le premier consiste à faire entrer dans un vaste bâtiment le plus de familles que l'on peut. Ce système est évidemment le plus économique ; mais la question de l'hygiène et de la salubrité n'y peut être qu'incomplètement résolue, celle de la propriété disparaît tout à fait » etc.

« Le second système consisterait à laisser à chaque industriel le soin de bâtir, à sa convenance, des logements pour ses ouvriers : ce système, le seul praticable lorsqu'il s'agit d'établissements isolés et éloignés d'un centre de population, a l'énorme inconvénient d'immobiliser l'ouvrier et d'en faire un rouage de l'établissement. Dans ces conditions, l'homme n'a pas une liberté suffisante de ses mouvements. Il se trouve, si je puis m'expliquer ainsi, comme attaché à la glèbe de l'industrie.

Le troisième consiste à former une société d'hommes de progrès et confiants dans l'avenir, qui se charge de construire, dans les meilleurs conditions possible de salubrité, d'hygiène, d'économie et de convenance, des habitations séparées pour chaque famille, et de louer ou de vendre ces maisons aux ouvriers, au plus bas prix possible. Ce système est assurément le plus coûteux, mais il a sur les deux autres l'immense avantage de laisser à l'ouvrier toute sa liberté d'action » etc.

« C'est ce troisième système que vous avez adopté, en prenant pour modèle ce qui se passe à Mulhouse, où les cités ouvrières ont un succès et prennent un développement inouïs ».

pp. 109-111 - Constitution du comité d'administration.

Administrateurs :

M. Héré - Président de la Société Académique (conseiller municipal)

M. Hugues-Cauvin - Manufacturier

M. Calixte Souplet - Directeur de l'usine à gaz

M. Bernoville - Manufacturier (conseiller municipal et général)

M. Picard - Président de la Chambre de Commerce (maire de Saint-Quentin)

M. Sarazin-Dehollain - Manufacturier (conseiller municipal)

Président : M. Héré

Président honoraire : M. Picard

Secrétaires : MM. Hugues-Cauvin et Calixte Souplet

Banquier de la société : M. Lécuyer Aîné

Architecte : M. Bénard

Notaire : Me Lacoëuilhe.

Annexe 3

Une opposition à la concentration des populations ouvrières dans des cités - 1874

Messieurs,

Depuis que la Société académique s'est occupée si activement de la création de cités ouvrières, l'intérêt que nous avait inspiré cette création ne s'est pas démenti. Cette question semble, au contraire, aujourd'hui plus que jamais, à l'ordre du jour, en raison de l'insuffisance des logements d'ouvriers, qui se manifeste de plus en plus dans les villes industrielles. L'émigration Alsacienne et Lorraine, que l'on évalue à 4 ou 500 mille personnes, a fait sentir davantage encore cette insuffisance. A Saint-Quentin, nous savons qu'un nombre d'Alsaciens ou de Lorrains auraient voulu s'installer parmi nous, où certainement ils auraient trouvé du travail ; ils n'ont trouvé libres que des logements infects, de véritables bouges, où l'on comprend à peine que puissent vivre des créatures humaines ; et pourtant, une partie de notre population ouvrière en est réduite à se contenter de pareils logements !

En présence de cette nécessité de chercher les moyens d'améliorer cette triste situation, l'attention se reporte sur les anciens projets conçus à Saint-Quentin ; on regrette que ces projets, reposant sur des bases sérieuses, n'aient pas abouti. En même temps, cherchant à profiter de l'expérience acquise, on s'enquiert de ce qui s'est fait ailleurs et des résultats obtenus.

Les cités de Mulhouse, tant vantées il y a quelques années, ne seraient guère réalisables aujourd'hui au moins à Saint-Quentin. Il ne faut oublier qu'à Mulhouse l'entreprise était l'oeuvre presque exclusivement de grands industriels, intéressés à grouper autour de leurs usines, le plus grand nombre d'ouvriers possible. Il ne faut pas oublier non plus que Mulhouse a obtenu, au moins au début de l'oeuvre, une subvention considérable du gouvernement.

La société des cités ouvrières d'Amiens, fondée sous les auspices de la Société Industrielle de cette ville, mérite, à beaucoup d'égards, d'attirer notre attention etc. [Suit la description des problèmes financiers par le projet d'Amiens].

Quoiqu'il en soit, dès aujourd'hui, nous sommes confirmés dans cette idée déjà admise en principe par la Société industrielle de Saint-Quentin, que l'on doit, au début, éviter de donner une trop grande importance. Outre l'avantage de ne pas s'aventurer dans une spéculation, quelque brillante qu'elle puisse paraître, on trouverait aussi préférable, sous beaucoup d'autres rapports, de construire non pas de véritables cités ouvrières, mais plutôt des logements d'ouvriers, disséminés dans différents quartiers.

L'agglomération sur un même point d'un trop grand nombre d'ouvriers, peut avoir des inconvénients au point de vue moral comme au point de vue social. Autant que possible, il vaut mieux ne pas parquer en quelque sorte, dans un endroit spécial, des habitants de même catégorie. Les citoyens de toutes les conditions doivent se trouver confondus indistinctement dans tous les quartiers. Un autre inconvénient de cette agglomération, de cette création de quartier tout

entier, c'est de nécessiter l'ouverture de rues, et des dépenses d'un intérêt général, écoles, églises, etc., spécialement destinés à ce nouveau quartier.

Pour ces différents motifs, et d'autres encore, nous proposons donc, non pas la création de cités ouvrières, mais la construction ou l'appropriation de logements d'ouvriers répartis dans les différents quartiers de la ville.

Extrait de : Blin. L. **Note sur la formation d'une société pour les logements d'ouvriers à Saint-Quentin.** In *Société Académique de Saint-Quentin*, troisième série, tome XI, 49^e année, travaux de juillet 1872 à juillet 1873. Saint-Quentin : imp. Charles Poette, 1874. pp. 79-83.

Illustrations



La cité de Mulhouse.
Phot. Frédéric Pillot
IVR22_20040200890NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Le patrimoine industriel et commercial de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin - dossier de présentation (IA02002800)

Édifices repérés et/ou étudiés :

Ancienne villa Mon plaisir, puis cité ouvrière dite Montplaisir, à Saint-Quentin (IA02002947) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, 67 à 81 bis rue de Vermand, 4 à 14 bis rue Gonnier, 1 à 27 allée des Rosiers, 1 à 25 allée des Tisserands

Cité des cadres d'entreprise (logement du directeur et des ingénieurs des Textiles Artificiels de Gauchy) (IA02002909) Picardie, Aisne, Gauchy, rue Caude-Mairesse, avenue Perret

Cité ouvrière, dite Cité Cambrésienne, à Saint-Quentin (IA02002831) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d'Isle, 11 à 25, 10 à 24 rue de la Bara

Cité ouvrière, dite Cité Desfossez puis Cité de Mulhouse, à Saint-Quentin (IA02002815) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, Remicourt, 12 à 74, 1 bis à 11, 15 à 33 cité de Mulhouse

Cité ouvrière, dite Cité Hugues, à Saint-Quentin (IA02002933) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg Saint-Martin, 39 à 37, 53 à 77 rue de Flandre, 41 rue de Picardie, 6 rue d'Amiens

Cité ouvrière, dite cité jardin de la Cotonnière de Saint-Quentin (IA02002934) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d'Isle, allée des Cerisiers, allée des Peupliers, allée des Acacias, rue Docteur-Cordier

Cité ouvrière, dite Cour Datra, à Saint-Quentin (IA02002955) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, 99 rue Denfert-Rochereau

Cité ouvrière Boudoux Frères à Saint-Quentin (IA02002903) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d'Isle, 59 à 67 rue Turbigo

Cité ouvrière Boudoux Frères à Saint-Quentin (IA02002896) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d'Isle, 3 à 21 rue de la Convention

Cité ouvrière Cartignies à Saint-Quentin (IA02002921) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d'Isle, 11 à 29 rue de Madagascar

Cité ouvrière d'Ostende à Saint-Quentin (IA02002919) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d'Isle, 6 à 16 chemin Clastrois, 5 à 39 allée de Louvain

Cité ouvrière Daltroff à Saint-Quentin (IA02002911) Picardie, Aisne, Harly, 1678 à 1772 rue de Guise

Cité ouvrière Dambrun, puis David et Maigret, à Saint-Quentin (IA02002954) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, rue de Fayet, rue de Provence, rue de Savoie, rue d'Auvergne, rue de Normandie, rue d'Aquitaine

Cité ouvrière de la Cotonnière de Saint-Quentin (IA02002825) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, Remicourt, 35 à 67 boulevard Jean-Bouin

Cité ouvrière de la Société Anonyme d'Habitations Ouvrières de la Région de Saint-Quentin, dite de la route de Savy (IA02002935) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d'Isle, 199 à 227 rue de Docteur-Cordier, 1 à 12 allée des Mimosas

Cité ouvrière de la Société Anonyme Saint-Quentinoise des Maisons d'Ouvriers (IA02002824) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, Remicourt, 95 à 125 rue Bénézet

Cité ouvrière de la Société Anonyme Saint-Quentinoise des Maisons d'Ouvriers (IA02002931) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg Saint-Martin, 76 à 102 rue de Flandre, 60 à 88 rue de Ham

Cité ouvrière Desfossez à Saint-Quentin (IA02002918) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d' Isle, 4 à 14 rue Ernest-Desfossez, 29 à 45 chemin Clastrois

Cité ouvrière des Textiles Artificiels de Gauchy (IA02002908) Picardie, Aisne, Gauchy, rue Jules-Vercruysse

Cité ouvrière du Bureau de Bienfaisance de Saint-Quentin (IA02002898) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d' Isle, 267 à 275 bis rue de Guise

Cité ouvrière Ducret à Saint-Quentin (IA02002916) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d' Isle, rue Jean-Richepin, rue Colette, rue Albert-Daltroff

Cité ouvrière Ducret à Saint-Quentin (IA02002900) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d' Isle, 2 à 12 impasse Ducret

Cité ouvrière Fauchaux à Saint-Quentin (IA02002917) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, Ville close, 3 à 29, 2 à 18 rue des Girondins

Cité ouvrière Feuillette à Saint-Quentin (IA02002940) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Rocourt, 4 à 32 rampe Saint-Prix

Cité ouvrière laeck-Mallet à Saint-Quentin (IA02002920) Hauts-de-France, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d' Isle, 64 à 68 rue de Cronstadt

Cité ouvrière Léon Frères à Saint-Quentin (IA02002938) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Rocourt, 2 à 20, 5 à 11 rue Rouget de Lisle, 15 bis à 25 rue Ann-Morgan

Cité ouvrière Mariolle à Saint-Quentin (IA02002914) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d' Isle, 59 à 81 rue de La Fère

Cité ouvrière Opron à Saint-Quentin (IA02002891) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, faubourg d' Isle, impasse Opron, 55 à 57 rue de La Fère, 8 à 24 chemin d' Itancourt

Cité ouvrière Touron à Saint-Quentin (IA02002939) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Rocourt, 1 à 27 rue Jean-Moulin, 2 à 14 bis rue Roger-Salengro

Cité ouvrière Trèves à Saint-Quentin (IA02002960) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, 14 à 34 rue Pierre-de-Corbis, 1 à 12 impasse Pierre-de-Corbis

Ensemble d'édifices à cour commune, dit Cour Braconnier, à Saint-Quentin (IA02002964) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, 1 à 23 cour Braconnier, 99 bis rue Georges-Pompidou, rue de la Claie

Ensemble d'édifices à cour commune, dit Cour Corbizet, puis Cour Duchamp, à Saint-Quentin (IA02002957) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, cour Corbizet, 120 à 130 rue Denfert-Rochereau, impasse Sainte-Marguerite

Ensemble d'édifices à cour commune, dit Cours Boudeaux, à Saint-Quentin (IA02002958) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, cour Boudeaux, 52 à 54 bis rue Denfert-Rochereau

Ensemble d'édifices à cour commune, dit Cour Wavrans, à Saint-Quentin (IA02002956) Picardie, Aisne, Saint-Quentin, quartier Saint-Jean, cour Wavrans, 134 à 136 rue Denfert-Rochereau

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor, Frédéric Pillet

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin



La cité de Mulhouse.

IVR22_20040200890NUCA

Auteur de l'illustration : Frédéric Pillet

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Communauté d'agglomération et ville de Saint-Quentin
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation